N.º 230.

Illmo e Exmo Sr.

Sendo expresso no Despacho de V. Ex.ª datado aos 29 de Novembro do anno passado, que, alem da troca das ratificaçoens dos Tratados de Commercio feitos entre o Brasil, e as Cidades Anseaticas, deveria eu faser a dos presentes que competem aos Plenipotenciarios e ás Repartiçoens dos Negocios Estrangeiros dos Governos contractantes, dando dos Plenipotenciarios Anseaticos o valor de 8,000$000, para ambos, juntamente com a quantia de £1,500, destinada para as Chancellarias de Hamburgo, Bremen, e Lubeck, e recebendo delles o de 12:000$000 para cada hum dos dois Plenipotenciarios Brasileiros, e £1,500 para os Officiaes dessa Secretaria de Estado, não antevi senão huma difficuldade no cumprimento desta ordem, que era a que provinha do silencio do mesmo Despacho sobre o dever eu calcular ao par, ou ao cambio corrente as duas quantias enunciadas em reis, que deviaõ ser reduzidas á moeda deste Reino. Tratando porem com os Sres Hildmeister e Sivelling sobre este objecto na primeira entrevista que tive com elles, encontrei novos

embaraços; porque ambos me affirmarão que o valor dos presentes das Cidades Anseaticas era de 6:000$000 e não de 12:000$000 para cada hum dos Plenipotenciarios Brasileiros; e que elles tinhão ordens dos Exmos. Marquez de Queluz, e Conde de Lagos para entregarem essas quantias não a esta Legação, e sim ao Negociante Diogo Brum N.º desta Praça.

Todas estas duvidas derão lugar a huma correspondencia Official entre mim, e o S.r Sivelking que he a constante das copias inclusas; e pela leitura della, e dos 5 recibos que tambem vão juntos, verá V. Ex.ª que confiando na palavra dos Plenipotenciarios Anseaticos sobre o quantum dos presentes dos Plenipotenciarios Brasileiros, e tomando o arbitrio de calcular ao par a importancia dos presentes reciprocos, pois que elles devem ser considerados como feitos em seu valor intrinseco, e nessa Capital, hei cumprido o disposto no Despacho precitado, trocando recibos tanto pela importancia de £1,500, pertencente a essa Secretaria de Estado, como

como pela de £2,250, que he o valor dos presentes dados pelos Senados de Hamburgo, e Bremen aos nossos Plenipotenciarios.

Não recebi o valor do que lhes deve dar o Senado de Lubecth, porque, declarando Mr. Sieveking, que não estava expressamente authorisado para esse effeito, assentei que era mais decoroso não exigir antecipada prestação desse presente, e remette-la para occasião da troca das ratificacoens dos Tratados. Sei porem que Mr. Sieveking entregou aos ditos Negociantes Diogo Burn H.os o valor deste presente, isto he, £1,125; e deste modo ficou concluido este negocio. – Feito isto, recebi dos taes Negociantes huma Carta exigindo a entrega da importancia dos presentes que Mr. Sieveking me havia entregue, de parte dos Senados de Hamburgo, e Bremen para os Ex.mos Marquez de Queluz, e Conde de Lages; E respondi-lhes, que V. Ex.a não me havia authorisado para fazer-lhes a pretendida entrega; e que mesmo quando o tivesse feito, eu lhes entregaria não di-

nheiro,

dinheiro, porem hum Recibo, que éra o que eu na realidade havia recebido do Plenipotenciario Hamburguez. —

Nada disto tivera acontecido se naõ tivesse sido alterada a pratica de dar-se taes presentes em joias, e naõ em dinheiro; e estou inteiramente persuadido de que esta innovaçaõ diplomatica naõ terá lugar em quanto o Brasil tiver a satisfaçaõ de ver a V. Ex.ª á frente dessa importante Repartiçaõ.

Deós Guarde a V. Ex.ª — Londres em 18 de Fevereiro de 1828.

Ill.mo e Ex.mo S.r Marquez de Aracaty

Visconde de Itabayana

Copie

Monsieur le Vicomte — L'article 14. de la Convention de — „
Commerce entre S. M. l'Empereur du Brésil et les Sénats des
Villes Anséatiques signée le 17. Novembre de l'année passée
par Mr. le Sénateur Gildemeister et moi en qualité d'Envoyés
Extraordinaires des Sénats de Bremen et de Hambourg,
munis à cet effet des pleins pouvoirs de ces deux Sénats, ainsi que
de ceux du Sénat de Lubeck, porte que l'échange des ratifications
s'opererait à Londres avant l'expiration de quatre mois à
dater de la signature ou plutôt si faire se pourrait. Il paraît
convenable que l'Agent diplomatique des Sénats accredité
près S. M. Britannique soit specialement autorisé à cet effet,
comme j'ai raison de croire que Votre Excellence vient de l'être
de la part de Son Gouvernement. Néanmoins les Signataires
Anséatiques à leur passage par Londres ont crû devoir s'adresser
confidentiellement à Votre Excellence à l'égard de quelques
arrangemens d'un interêt plutôt personnel que public dont
il est d'usage d'accompagner l'échange de ratifications.
Les Sénats de Bremen et de Hambourg leur ayant enjoint
de se conformer aux usages reçus au Brésil pour ce qui a — „
rapport aux frais de Chancellerie et aux cadeaux à remetre de
la part des Sénats aux Plenipotentiaires, il y a eu sur ces objets
des pourparlers à Rio de Janeiro, dont Votre Excellence se
trouve probablement à même de verifier le résultat. On nous a
dit que les emolumens de la Chancellerie pour lesquels il est
d'usage d'échanger des quittances étaient fixés à 500 livres
sterlings. — En raison de la triplicité des actes de ratification les
Chancelleries paraissent avoir un droit à l'échange de quittances
pour le triple de cette somme. On nous a dit qu'au souverain, dont

Copia do Officio N.º 730 do Ministerio dos Negocios Estrangeiros

notre reconnaissance respectueuse aurait sû apprécier la valeur inaliénable, le Gouvernement Brésilien lors de la conclusion d'un traité était dans l'habitude de substituer un équivalent pecuniaire de quatre Contos de Reis. Il paraissait douteux quelle influence l'unité du traité, la duplicité des négociateurs ou la triplicité des actes de ratifications aurait sur le nombre de ces cadeaux et quel cours de change en déterminerait le montant en livres Sterling à Londres. — Les Plénipotentiaires de Sa Majesté l'Empereur du Brésil LL. EE. MM. le Marquis de Queluz et le Comte de Lages nous ont engagé par écrit à remettre les cadeaux que leur distineraient les Sénats de Villes Anséatiques à Messieurs Diogo Burn & C.°, négocians de cette Capitale. — Je puis me croire autorisé par les instructions du Sénat de Hambourg et par la substitution de l'Envoyé du Sénat de Bremen qui vient de quitter Londres, à remplir ces dispositions, aussitôt que Votre Excellence aura bien voulu me communiquer les explications qu'elles paraissent supposer. Le Sénat de Lubeck n'ayant pas accompagné de lettres de créance les pleins pouvoirs qui nous ont autorisé à signer le traité en son nom, la décision qu'il prendra à l'égard de ces cadeaux pourrait jusqu'à un certain point être considérée comme indépendante du principe de réciprocité. Quoique préparé à me charger de la responsabilité q'entraînerait l'anticipation des vues du Sénat de Lubeck à cet égard, mais désirant concilier la bonne foi envers MM. les Plénipotentiaires du Brésil avec la dignité de cet Empire, je crois sur l'entretien dont Votre Excellence nous a honoré hier, devoir lui proposer de borner pour le moment l'arrangement de ces cadeaux, en tant

qu'il réclame son intervention officielle, aux deux Gouvernemens dont Mr. le Sénateur Gildemeister et moi, nous avons eu l'honneur de représenter les interêt près de l'auguste personne du Souverain. J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Monsieur le Vicomte = De Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur = R. Sieveking = Sermyns street 5 Février 1828. A Son Excellence Monsieur le Vicomte d'Itabayana Envoyé Extraordinaire et Ministre — " Plénipotentiaire de S. M. l'Empereur du Brésil près S. M. le Roi de la Grande Bretagne.

---

Londres, ce 6 Février 1828 = Monsieur = En réponse à la Note que vous m'avez adressée hier, j'ai l'honneur de vous informer que je suis dûment autorisé par mon Gouvernement non seulement à faire l'échange des Ratifications des trois Traités de Commerce, conclus à Rio de Janeiro entre le Brésil et les Villes de Hamburg Brem et Lubeck, mais aussi à échanger les cadeaux que ma Cour doit donner à Messieurs les Plénipotentiaires — " Hanséatiques contre ceux qui appartiennent aux Plénipotentiaires et à la Chancellerie du Brésil, d'après le principe établi de réciprocité. Et comme il a été convenu entre Messieurs les — " Plénipotentiaires Anséatiques et ceux du Brésil que les cadeaux réciproques seraient faits en argent, Monsieur le Marquis d'Aracaty, Ministre des Affaires Etrangères, n'a pas manqué d'en préciser la quotité, en me déclarant que celui destiné à vous et à Monsieur votre Collègue serait de 8000$000 reis, pour tous les deux: que celui à recevoir pour chacun des Plénipotentiaires Brésiliens serait de 12.000$000: et que la somme allouée aux

aux Chancelleries serait de 1500. – Tels sont, Monsieur, les Ordres que j'ai reçu de ma Cour: et je suis prêt à les executer, soit que Vous Vous décidiez à me remettre la totalité de la somme qui revient aux Plénipotentiaires Impériaux, ou que Vous fassiez déduction de la quote-part de la ville de Lubeck, à condition qu'elle me sera remise postérieurement, à l'occasion de l'échange des ratifications du Traité respectif. Quant à la manière de reduire en livres sterling les deux sommes — " mentionnées en reis, je Vous dirai, que n'ayant pas des — " instructions à cet égard, je crois devoir me conformer à la — pratique suivie dans des circonstances semblables, qui est celle de faire cette reduction au pair de 67½ deniers sterling par mille-reis. – Je Vous déclarerai en outre, Monsieur, qu'étant chargé par mon Gouvernement d'échanger les cadeaux à donner contre ceux à recevoir, il m'est impossible de m'écarter de ce qui m'a été ordonné, ainsi que de permettre l'intervention de Brem Hc. dans une affaire qui porte un caractère tout-à-fait Officiel. – J'espère, Monsieur que Vous rendrez justice à cette exactitude dans l'acomplissement de mes devoirs; et je Vous prie d'agréer les assurances de la haute consideration avec laquelle j'ai l'honneur d'être = De Votre Excellence = Le très-humble et très-obéissant serviteur = Le Vicomte d'Itabayana

Son Excellence Monsieur de Sieveking, Plénipotentiaire de la Ville de Hambourg.

---

Jermynstreet, 6 Février 1828. Monsieur le Vicomte = Je viens de recevoir la réponse que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date d'aujourd'hui au sujet de l'échange des

des ratifications de la Convention de commerce conclu entre le Brésil et les Villes Anséatiques. J'espère que le Chargé d'Affaires des Villes Anséatiques à Londres Mr. Colquhoun se trouvera avant le 17 Mars, terme d'échéance des quatres mois stipulés par la Convention, en possession des actes de ratification de la part des Sénats de Lubeck, de Bremen et de Hambourg, à échanger contre les ratifications de Sa Majesté l'Empereur du Brésil, qui se trouvent entre les mains de Votre Excellence. — Votre Excellence me fait l'honneur d'ajouter qu'elle se trouve en même tems chargée d'échanger les cadeaux d'usage d'après le principe de réciprocité. Elle m'annonce que la somme allouée aux Chancelleries est de 500 Livres Sterling et que les cadeaux que Sa Majesté Impériale destine aux Plénipotentiaires Anséatiques conjointement sont de 8 Contos de Reis tandis que, si je ne me trompe pas, les Plénipotentiaires Brésiliens conjointement, s'attendraient au triple de cette somme de la part des Villes Anséatiques. — Les émoluments de chancellerie paraissent reglés d'après une juste réciprocité, il semblerait qu'un échange de quittances, soit lors de l'échange des actes, soit avant mon départ fixé à la fin de cette semaine, offrirait le plus de facilités. Il ne me resterait qu'à savoir si les quittances exprimeraient la somme de 500 ou, comme j'ai cru comprendre les communications verbales de Votre Excellence, de trois fois cinq cents Livres sterling. — La somme de 8 Contos de reis que Sa Majesté Impériale destine aux Plénipotentiaires Anséatiques conjointement, formant le double de la valeur du cadeau que le Gouvernement Brésilien est dans l'usage d'offrir

au Négociateur d'une seule puissance, lorsqu'il n'a pas de second, parait envisager, soit le nombre des négociateurs, soit celui des Gouvernemens qui les ont accrédités près Sa Majesté Impériale. Sous ces deux points de vue il n'y a aucun doute, que les Sénats de Bremen et de Hambourg ne s'empressent de répondre à la générosité de Sa Majesté Impériale et quel que soit l'embarras dans lequel me place la contradiction entre les dispositions des Plénipotentiaires Brésiliens et les ordres de Votre Gouvernement, je suis prêt à adopter le mode d'un échange de quittances avec Votre Excellence pour une somme de 8 Contos de reis ou de 2250 Livres sterling au pair de 67½ deniers sterling par mille reis. — Je dois croire que les expressions dont Votre Excellence se sert à l'égard des cadeaux qu'elle se trouve chargée de recevoir pour Mess.rs les Plénipotentiaires Brésiliens se fondent sinon sur une faute de Copiste au moins sur une redaction équivoque ou sur le malentendu le plus inexplicable.

Comment en effet réconcilier avec la reciprocité que Votre Excellence elle même reconnait comme base de ces sortes de transactions et avec la dignité d'une Grande Puissance „ traitant avec des Republiques commerçantes, l'inégalité par laquelle l'échange des ratifications d'un traité, qui n'est que triple par la forme, se trouverait entrainer des cadeaux unilatéraux d'une valeur, non triple mais sextuple de ceux offerts par la Grande Bretagne ou par la France. — En cherchant la cause d'une erreur aussi évidente je crois la trouver dans des pourparlers, confidentiels par leur nature, sur l'influence de la forme du traité

et du nombre des négociateurs. Dans ces pourparlers les — "
Plénipotentiaires Anséatiques ne pouvoient sacrifier le principe
de la réciprocité à l'égard de celles des parties contractantes qu'ils
avoient l'honneur de représenter en qualité d'Envoyés, mais
n'étant revêtu d'aucun charactère diplomatique de la part
d'une des parties plûtôt accessoire que contractante, le Sénat
de Lubecke, ils pouvaient sans preguger sa decision à l'égard
du cadeau, renoncer d'avance à la reciprocité. Ce sacrifice
personnel ne se trouverait pas en opposition avec le principe,
au maintien du quel le Brésil se trouve aussi bien intéressé,
que les Villes Anséatiques. — En effet le Souverain n'avait
vû que les Représentans de Bremen et de Hambourg. Je ne
puis par conseguent envisager que comme entièrement personnelle
l'anticipation du cadeau accessoire par laquelle je desire
donner à Mess.rs les Plénipotentiaires Brésiliens une preuve
de respect pour la promesse de bons offices qui dans les pourparlers
avec un Employé superieur des Affaires Etrangères peut avoir
donné lieu à la dépêche du Ministère. — Les ordres que Votre
Excellence a reçu à cet égard prouvent que le Gouvernement
Brésilien ne refusera pas à ses Plénipotentiaires la permission
d'accepter comme cadeau du Sénat de Lubeck la somme de
quatre Contos de Reis ou de 1,125 — Livres sterling au pair,
qu'en homme d'honneur indépendamment de la transaction
officielle qui n'admet d'autre base que la réciprocité, je me
crois obligé à remettre aux fondés de pouvoirs spéciaux de Mess.rs
le Marquis de Queluz et le Comte de Lages, même au risque
de me voir désapprouvé. — Comme avant mon départ j'aurai
l'honneur de passer chez Votre Excellence pour Lui témoigner

ma reconnaissance de l'accueil qu'Elle a bien voulu me faire, je serai charmé de terminer en même tems, sinon par un traité définitif, au moins par un armistice, cette petite guerre des tabatières. J'ai l'honneur d'être avec la plus haute consideration, Monsieur le Vicomte = De Votre Excellence &c = R. Gieveking = A Son Excellence Monsieur le Vicomte — " d'Itabayana, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Brésil à Londres.

---

Londres, ce 7 Fevrier 1828 - Monsieur, - Vous m'assurez d'une maniere si positive qu'il y a eu un mal-entendu dans la fixation du montant des cadeaux que les Villes Anséatiques doivent donner aux Plénipotentiaires Brésiliens, que je ne balance pas a ajouter entière foi à ce que Vous me dites là-dessus, en admettant que la somme allouée à ses Messieurs conjointement est celle de 12:000$000 - pour toutes les trois Villes Anséatiques. - Mais comme Vous me déclarez en même tems que la quote-part de la Ville de Lubeck est encore dependante de la decision du Sénat de cette Ville, je crois devoir me borner pour le moment à la réception des cadeaux des Villes de Hambourg et Bremen, et attendre que le susdit Sénat se decide sur celui qui le régarde. - Je suis donc prêt, Monsieur, à faire avec Vous l'échange des reçus, pour la somme de £2,250, qui est le montant des cadeaux à donner et à recevoir entre le Brésil et les Villes de Bremen et Hambourg. — Nous pourrions également échanger les quittances pour la somme de £1,500, appartenant aux Chancelleries des Etats Contractans: mais comme cet échange se fait ordinairement à l'occasion de

de celui des ratifications, j'abandonne entierement à Vous le choix des époques. — En faisant cette réponse à Votre Note en date d'hier, je Vous prie, Monsieur, d'agréer les assurances de la haute consideration avec laquelle j'ai l'honneur d'être De Votre Excellence &c. Son Excellence Monsieur Sieveking, Plénipotentiaire de la Ville Libre de Hambourg = Le Vicomte d'Itabayana =

---

Londres, 8 Février 1828. Monsieur le Vicomte = En réponse à l'office que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date d'hier, je crois remplir Ses intentions en Lui transmettant ci-jointes cinq quittances pour une somme totale de £ 3750 — Moralement persuadé de la ratification pour les Villes Anséatiques je désire, en anticipant par respect aux emoluments de Chancellerie, l'échange des instrumens, en débarrasser autant que possible le procès verbal de questions pecuniaires sur lesquelles Mr. Colquhoun pourrait se croire dans la necessité d'attendre des instructions. — J'ai l'honneur d'être avec la plus haute consideration, Monsieur le Vicomte, De Votre Excellence &c = H. Sieveking. = Son Excellence Monsieur le Vicomte d'Itabayana, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. M. l'Empereur du Brésil près S. M. Britannique.

---

Londres, ce 8 Février 1828. = Monsieur = Je m'empresse de Vous transmettre les cinq quittances ci-jointes, en échange de celles que Vous m'avez fait parvenir avec Votre Office en date de ce jour. Et charmé d'avoir aussi terminé une affaire plus

compliquée qu'importante, je vous prie, Monsieur, d'agréer les assurances renouvelées de la haute consideration avec laquelle j'ai l'honneur d'être – De Votre Excellence &c

Le Vicomte d'Itabayana – Son Excellence Monsieur Sieveking, Plénipotentiaire de la Ville Libre de Hambourg.

---

Está conforme

Lisboa